

## La section sportive scolaire Surf



Mise en place à la rentrée 2013, la section Sportive Scolaire SURF du lycée Nord Bassin fonctionne sous la tutelle sportive du Surf Club de la Presqu'île en partenariat avec les sections sportives du collège de Lège Cap-Ferret et de Lacanau.

Elle est régie par convention validée par le conseil d'administration du lycée et signée par les différents partenaires du projet (Lycée Nord Bassin, Fédération Française de Surf, Comité de Gironde de Surf, Comité Régional d'Aquitaine de Surf, Ville d'Andernos les Bains, Syndicat intercommunal du Lycée Nord Bassin et Surf Club de la Presqu'île sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale).

### OBJECTIFS

- Sur le plan scolaire, la **section est ouverte à de jeunes lycéens motivés** intégrant une classe de seconde à la rentrée et désirant poursuivre une scolarité avec les spécialités proposées dans notre établissement. **L'examen des dossiers scolaires de chaque candidat doit permettre d'émettre un avis favorable ou non à la candidature de chacun.**
- Sur le plan sportif, la section visera à :
  - **ASSURER la continuité du travail effectué au sein des sections sportives du premier cycle** du secteur (collèges de Lège Cap-Ferret et Lacanau).
  - **PRIVILEGIER l'amélioration des facteurs physiques, techniques et psychologiques**, bases de la performance motrice de bon niveau pour un jeune surfeur.
  - **FORMER un citoyen sportif surfeur**, lucide et autonome, respectable et respecté, pleinement intégré au sein de l'établissement.

### RECRUTEMENT

Le concours d'entrée aura lieu : **Le 25 Mai 2022 au Surf Club de la Presqu'île (Plage du Grand Crohot) de 14 h 00 à 17h00**

Date de report possible le mercredi 15 juin 2022

Le dossier d'inscription est disponible soit sur le site de l'établissement, soit auprès des collèges de secteur (Audenge, Andernos, Lacanau et Lège).

**La fiche d'inscription, accompagnée des copies des bulletins scolaires de l'année en cours sont à renvoyer avant le vendredi 20 mai 2022**

La capacité d'accueil est limitée à 16 élèves sur les trois niveaux cumulés.

## VIE SCOLAIRE ET SPORTIVE :

- Les élèves de la section seront externes ou demi-pensionnaire. Ils bénéficient d'**horaires aménagés** leur permettant de suivre une scolarité normale et de participer aux deux entraînements prévus le mardi de 17h à 19h30 et le vendredi de 15h à 18h30 (horaires donnés à titre indicatif). Un transport est prévu pour amener les élèves au surfclub. Par contre, ils devront être récupérés à l'issue des séances. Un aménagement est organisé l'hiver.
- La scolarité d'un élève intégrant la section est soumise aux mêmes règles générales en vigueur au sein de l'établissement (assiduité, ponctualité, respect, tenue) et une **exemplarité** de tous les instants est attendue. (Un contrat moral devra être signé). Un élève sera exclu de la section si un manquement au contrat est noté.
- **La participation aux différentes compétitions UNSS est obligatoire.** Elles seront programmées le mercredi en fonction d'un calendrier défini en début d'année. Ces confrontations seront un outil efficace pour valider le travail effectué et afficher l'identité sportive de la section.
- **Une licence club compétition FFS est obligatoire.** Elle peut être prise dans le club support. La participation aux compétitions fédérales enrichit l'expérience.
- **L'inscription validée, l'élève s'engage à rester en section jusqu'en terminale,** le redoublement entraînant automatiquement l'exclusion de la section.
- Outre les **évaluations scolaires** classiques, une évaluation sportive sera proposée par le référent sportif en charge du groupe, présent aux différents conseils de classe pour assurer la meilleure cohérence possible entre les projets scolaire et sportif de chaque élève membre.

## CONTACTS



Lycée Nord Bassin Simone Veil  
128 avenue de Bordeaux – B.P. 26  
33510 ANDERNOS LES BAINS

**Tél : 05.56.82.20.77**

**Mél : [ce.0332724g@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0332724g@ac-bordeaux.fr)**